

Règlement

CHALLENGE e+ CAPESEDES

Dotation Totale 2019 : 12 000 Euros

CAPESEDES – Cercle des Amis et des Parents de l'ESDES

23, Place Carnot 69002 LYON

1- OBJET DU « CHALLENGE E+ CAPESEDES »

L'association **CAPESEDES** organise chaque année le « Challenge **e+** CAPESEDES » en vue de récompenser des projets entrepreneuriaux dont l'un au moins des porteurs/animateurs est un étudiant de l'ESDES ou un ancien étudiant diplômé de 3 ans maximum. Ces projets peuvent être des initiatives individuelles ou collectives, portées notamment par des anciens élèves, sous forme individuelle ou à travers une société, en création ou en activité, mais à un stade suffisamment avancé pour en déterminer le caractère pertinent et la potentialité.

Les récompenses ont pour principal objectif d'encourager, d'accompagner, d'aider et (ou) de valoriser les projets les plus remarquables, économiquement viables et avec un potentiel de croissance. Afin d'éviter de récompenser des « professionnels » des concours et non des entrepreneurs, les récompenses seront liées à un évènement de la vie de la nouvelle entreprise (création, embauche, investissement,...)

En plus des dotations en numéraire, d'autres récompenses, sous forme de prestations de services offertes par des spécialistes (juristes, experts comptables,... par exemple), peuvent également être attribuées. Un ou plusieurs projets seront dotés en fonction de l'évaluation qui en sera faite selon le processus décrit ci-après.

Afin de garantir :

- La transparence dans l'analyse et le choix des projets,
- La rigueur dans le déroulement,
- La meilleure sélectivité,

CAPESEDES a décidé de mettre en place une procédure dans laquelle seront analysés les aspects suivants :

- Business plan : qualité de l'analyse et cohérence économique
- Innovation : plus-value, pertinence, créativité
- Développement durable : prise en compte des enjeux d'un développement soutenable
- Entreprenariat.

Cette procédure, portée à la connaissance des étudiants et anciens étudiants, leur permettra ainsi de savoir si leur projet correspond aux critères définis par **CAPESEDES**.

Le règlement du **CHALLENGE e+** est accessible à tous via le site web de Capesdes, sur simple demande via **contact@capesdes.fr** et il est aussi porté à la connaissance des Professeurs concernés de l'ESDES.

2- LA COMMISSION « CHALLENGE e+ CAPESEDES »

Cette commission est créée afin d'organiser et de gérer le Challenge. Elle sélectionne 5 projets maximum, dit « projets nominés » qui pourront concourir lors de la finale.

Elle est potentiellement composée :

- De 4 à 8 (parité entre CAPESEDES et le reste du jury) membres de l'association **CAPESEDES**. Ces membres sont nommés par le Conseil d'Administration de CAPESEDES lors de sa réunion post-AG annuelle,
- De 2 membres du corps enseignant du Pôle Business Development de l'ESDES,
- De 1 à 2 membres de l'association des ALUMNI de l'ESDES,
- De 2 à 4 professionnels extérieurs reconnus pour leur compétence dans la création ou la gestion d'entreprises.

Un rapporteur de la commission est nommé parmi ses membres. Celui-ci doit nécessairement être un membre de l'association **CAPESEDES**. Seuls les membres de la commission sont habilités à connaître les projets et à participer à leur sélection.

Le rapporteur recueille les notations de chacun des membres et en fait la synthèse. Une 1^{ère} réunion de sélection se tient pour, d'une part, harmoniser la notation si nécessaire et, d'autre part, conclure sur le choix des projets nominés.

En cas de désaccord des membres de la commission sur un ou plusieurs projets, d'égalité parfaite entre deux ou plusieurs projets, le Président **CAPESEDES**, et à défaut celle du rapporteur, a voix prépondérante.

3- LE JURY DU CHALLENGE e+ CAPESDES

Le Jury de la Finale est composé des membres de la commission « Challenge e+ CAPESDES » et d'une personnalité de la vie économique. Cette dernière, choisie par la Commission, sera de droit le Président du Jury et dispose d'une voix prépondérante en cas de partage. Lors de la finale du CHALLENGE e+, après la présentation de tous les projets nominés, le Jury départagera les différents projets, et attribuera le nombre, le montant, et la nature des récompenses qui lui semblera adaptés, dans la limite du montant maximum de dotation.

4- CONDITIONS DE RECEVABILITE DES DOSSIERS ET PRESENTATION

Le dossier complet devra être envoyé dans les temps impartis, selon le calendrier défini ci-après, au format électronique (PDF) adressé par mail à challenge@capesdes.fr,

Le dossier comportera en outre, à minima, les éléments suivants et répondra aux questions suivantes :

- Une synthèse de 2 pages maximum mettant en perspective le projet
- La présentation de l'équipe
- Une présentation détaillée du projet (objectifs, son avancement, qui?quoi? comment? En quoi votre projet est-il différenciant?)
- Un Business Plan
- Tout élément nécessaire à la bonne compréhension du projet, du produit, de son marché, ...
- Répondre à ces 2 questions :
 - Avez-vous identifié des points de votre projet à améliorer? Comment les corriger? (Analyse SWOT, Analyse de la valeur, ...)
 - Comment utiliseriez-vous votre récompense?

Un projet pourra être présenté à 2 challenges E+ différents mais aux conditions suivantes :

- Ne pas avoir été récompensé lors de la 1^{ère} présentation
- Avoir évolué dans son développement par rapport à la 1^{ère} présentation

5- CONDITION DE PARTICIPATION ET DROIT A L'IMAGE

Les événements liés au déroulement et aux manifestations « Challenge e+ CAPESDES » feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, l'image et la parole.

Chacun des participants au « Challenge e+ CAPESDES » en sa qualité d'organisateur, de membre du jury, de candidat ou de partenaire peut être amené à voir son nom cité, son image diffusée dans le cadre des prises de vues effectuées au cours des manifestations diverses organisées par les responsables du « Challenge e+ CAPESDES ».

CAPESDES et l'ESDES se réservent le droit d'utiliser les dossiers soumis à des fins de présentation et à l'usage des médias ou encore de les reproduire à des fins de promotion.

6- RESPONSABILITE ET CONFIDENTIALITE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report ou de modification du concours dus à des circonstances imprévues ainsi qu'en cas de vol, retard ou dommage subis lors du transport des dossiers.

La Commission sera garante de la discrétion requise pour que le contenu du projet soit traité de façon confidentielle entre les seuls membres de la Commission et du jury. Elle ne peut cependant pas être garante de la confidentialité absolue de documents ayant déjà fait l'objet de présentations et d'évaluations par des tiers.

Pour chaque dossier présenté, des copies seront réalisées à l'usage exclusif des membres du jury de soutenance et de la commission **CAPESEDES**.

7- ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à « Challenge e+ **CAPESEDES** » emporte acceptation sans réserves du présent règlement et spécialement donne l'autorisation d'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la relation des événements et leur promotion.

En déposant son dossier de candidature, le candidat :

- Autorise les organisateurs à utiliser les noms des personnes acteurs du projet, à des fins de communication dans le cadre de « Challenge e+ **CAPESEDES** »
- S'engage à répondre aux questions des membres du jury, s'ils souhaitent plus de précisions,
- S'engage, pour le cas où il figurerait parmi les nominés, à participer à une présentation orale du projet et le cas échéant, si besoin est, à déposer une demande officielle d'absence aux cours à l'ESDES

8- MODIFICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement pourra être modifié ou complété sans avis préalable par l'organisateur officiel du « Challenge e+ **CAPESEDES** ». Toute modification éventuelle du présent règlement sera communiquée et mise en ligne sur le site internet de **CAPESEDES** (www.capesdes.fr).

9- EVALUATION DES PROJETS

Les critères d'attribution permettent de minimiser la subjectivité, de garantir intégrité et rigueur dans la démarche du choix et de l'analyse des projets soumis par les étudiants.

Ces critères sont les suivants :

Sélection des dossiers « nominés » :

1. Intérêt et originalité du projet

- i. Projet nouveau qui se caractérise par sa singularité. L'innovation peut concerner n'importe quelle partie du projet.
- ii. Projet porteur de valeurs (sociales, humanitaires, économiques, intellectuelles, ...)

2. Présentation du dossier

- i. Degré d'aboutissement du dossier remis
- ii. Exactitude et précision des sources utilisées
- iii. Qualité de synthèse

3. Impact indirect sur l'image et le rayonnement de l'ESDES

- i. Impact régional / national / international
- ii. Ouverture sur des partenaires, à d'autres écoles, aux médias, à des personnalités, participation de sociétés,...
- iii. Qualité de la stratégie de communication
- iv. Image véhiculée par le projet

4. Crédibilité du projet

- i. Crédibilité du Business Plan
- ii. Qualité de l'Etude de marché
- iii. Qualité de l'analyse du risque
- iv. Planification du déploiement du projet
- v. Faisabilité du projet au niveau financier, des moyens, des délais,...

5. Potentiel du projet

- i. Potentiel de croissance
- ii. Potentiel de création d'emplois

Finale devant le grand jury :

Les critères supplémentaires suivants seront pris en compte :

- 1- **Capacité à synthétiser et à valoriser le projet lors de la présentation devant le Jury**
- 2- **Qualité et pertinence des réponses aux questions posées**

10- LA PRESENTATION DEVANT LE JURY ET ATTRIBUTION DES RECOMPENSES ET DES AIDES

Le « **Challenge e+ CAPESDES** » est une des manifestations du « Printemps des Talents » organisé par l'ESDES.

Les candidats nominés assurent une présentation orale de 15 minutes maximum de leur projet, au choix sous PWT, sous Prezi, sous forme de vidéo, ...

N'hésitez pas à être innovants et percutants !

Les candidats répondent ensuite pendant 15 minutes aux questions du Jury.

Chaque présentation est filmée.

Une fois tous les projets présentés et défendus, le jury se retire pour délibérer.

Afin de donner plus d'ampleur à l'évènement, la remise des prix aura lieu pendant la semaine du « Printemps des Talents » organisé par l'ESDES.

En effet, elle suivra la présentation des projets du challenge « DPE » organisé par l'ESDES.

Nous attirons votre attention sur le fait que les récompenses seront versées en deux fois et assorties de conditions :

- 50 % immédiatement
- le solde après réalisation d'un évènement propre au projet (Création de la société, embauche d'un salarié, investissement, paiement d'une prestation,...) et déterminé par le Jury.

En cas de non-réalisation de l'évènement sous 12 mois, le solde ne pourra plus être versé et sera définitivement perdu.

11- CALENDRIER DU CHALLENGE e+ CAPESEDES

Lancement/Communication du challenge édition 2018 : **25 février 2019**

Phase de dépôt des dossiers : **du 25 février au 25 mars 2019**

Date limite de dépôt des dossiers complets : **le 25 mars 2019 à minuit**

Phase de sélection des « Nominés » : **du 28 mars au 29 mars 2019**

Finale avec présentation devant le Jury : **le lundi 8 avril 2019 à partir de 16H00**

Remise des récompenses : **le Mardi 9 avril 2019 à 18H30**

capesdes